



Accessibilité des services au public dans l'Ardèche

L'Ardèche fait partie des départements métropolitains où l'accessibilité des équipements marque de fortes inégalités. Ainsi, les habitants de la vallée du Rhône et du sud ardéchois résident dans des communes disposant d'un panel étoffé de commerces et de services utiles à la vie courante et plus spécifiques à certaines populations. Les temps d'accès en voiture y sont faibles. A contrario, dans la partie montagneuse et rurale très peu dense, les équipements sont beaucoup moins présents et les temps d'accès parmi les plus longs au niveau national. Ces inégalités sont encore plus accentuées pour les jeunes de 19 à 29 ans et les familles avec enfants.

Geneviève Burel, Claude Waszak, Insee

Si 10 % des communes ardéchoises sont très proches des équipements de la vie courante, avec un temps d'accès de moins de 4,6 minutes, 10 % en sont éloignées de plus de 19,6 minutes (*figure 1*). Ainsi, l'Ardèche est le 9^e département métropolitain où les disparités d'accessibilité des équipements sont les plus marquées.

Une proximité des équipements dans la vallée du Rhône et dans le sud

Beaucoup d'Ardéchois résident le long de la vallée du Rhône, ainsi que dans les bassins d'Annonay et d'Aubenas, dans des espaces où le tissu urbain favorise la proximité des équipements. Ainsi, en 2012, 135 000 habitants, soit près de deux Ardéchois sur cinq, sont proches des équipements de la vie courante, avec un temps d'accès inférieur à 4,6 minutes. Les pôles de services d'Annonay, Tournon-sur-Rhône, La Voulte-sur-Rhône, Privas, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Vallon-Pont-d'Arc et Ruoms possèdent un panel étoffé de commerces et de services dans les quatre paniers étudiés. Ils sont relayés par plusieurs communes possédant seulement une partie des équipements du panier vie courante. Cependant, dans les bassins d'Annonay, Privas ou Aubenas, les communes-relais équipées étant concentrées le long des axes routiers dans les vallées, les communes situées sur les hauteurs accèdent difficilement aux équipements.

Un éloignement très prononcé dans les monts ardéchois

Dans la partie montagneuse et rurale qui recouvre les deux tiers du département, les contraintes du relief et le réseau routier peu dense constituent de réels obstacles aux déplacements. Les

pôles des bassins de vie, Lamastre, Saint-Agrève, Le Cheylard, Vernoux-en-Vivaraïs, Les Vans et Langogne possèdent la majeure partie des équipements et services utiles à la vie courante. Ils sont relayés par quelques petites communes partiellement équipées, peu nombreuses mais stratégiques. Une dégradation du niveau d'équipement de ces dernières induirait mécaniquement une forte augmentation des temps d'accès dans ces territoires où la part des personnes très âgées, potentiellement moins mobiles, est importante. Dans la partie montagneuse de ces bassins, la moins peuplée mais aussi la plus vaste, le temps de trajet pour accéder aux services courants est quatre fois plus élevé que dans la périphérie immédiate des pôles. Les populations les plus éloignées sont les plus touchées par l'éloignement aux équipements. Ainsi, une quarantaine de communes, situées dans les Cévennes ou dans la partie la plus élevée des Monts du Vivaraïs, sont à plus de 20 minutes en moyenne des équipements de la vie courante, soit un temps d'accès trois fois plus élevé que le seuil national qualifiant l'éloignement à ce type de panier. Elles regroupent près de 4 300 habitants.

Un accès aux équipements spécifiques aux jeunes, aux familles et aux seniors très contraint dans toute la partie montagneuse

Dans la partie ardéchoise montagneuse et rurale, l'éloignement est encore plus marqué pour les jeunes, les familles et les seniors. En effet, sur tout le territoire montagneux, Le Cheylard, situé au centre du département, isolé dans les Monts du Vivaraïs, est le pôle le mieux équipé, mais ne possède qu'une partie des équipements spécifiques à ces populations. De plus, les communes-relais équipées partiellement sont rares, particulièrement pour les besoins propres aux 19-29 ans. Ainsi, pour

avoir accès aux équipements dont ils ont besoin, les jeunes adultes, les familles ou les seniors doivent rejoindre les villes-pôles les plus importantes situées à l'est : Aubenas, Privas, Tournon-sur-Rhône, Annonay ou encore Valence dans la Drôme. En particulier pour les communes les plus éloignées, le temps d'accès aux équipements des paniers « jeunes adultes » et « familles » excèdent 35 minutes, le seuil national qualifiant l'éloignement pour ces paniers étant de 16 minutes. Pour les seniors, l'éloignement aux services qui leur sont spécifiques est supérieur à 26 minutes.

Au sud-est, un territoire éloigné des équipements

Certains territoires proches de pôles urbains et dynamisés grâce au tourisme sont pourtant insuffisamment pourvus en équipements. Ainsi, une dizaine de communes situées dans la Montagne de Berg au sud de l'Ardèche, proches de sites touristiques (gorges de l'Ardèche et sites préhistoriques), ont des temps d'accès supérieurs au seuil national qualifiant l'éloignement aux équipements de la vie courante. Pour les familles avec enfants et les jeunes adultes, les temps d'accès aux équipements qui leur sont spécifiques sont encore plus contraints et touchent également

les communes situées au sud-ouest de Vallon-Pont-d'Arc. Pour accéder à ces équipements, ces populations doivent rejoindre Aubenas ou Pierrelatte dans la Drôme. Les temps d'accès sont donc longs, supérieurs aux seuils nationaux. Ils atteignent 31 minutes pour le panier « jeunes adultes » et 29 minutes pour le panier « famille ». Ainsi, dans les bassins de vie de Vallon-Pont-d'Arc et des Vans, l'ensemble des familles (7 000 personnes) et des jeunes adultes (1 300) ont des temps d'accès aux équipements supérieurs aux seuils nationaux. ■

Une aide au diagnostic des schémas d'accessibilité des services au public

Cette étude a pour but d'identifier au sein du département les principales disparités d'accessibilité des services au public. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public que l'État et le département doivent réaliser conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe). Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

1 Niveau d'équipement et éloignement des communes au panier « vie courante »

Panier de la vie courante

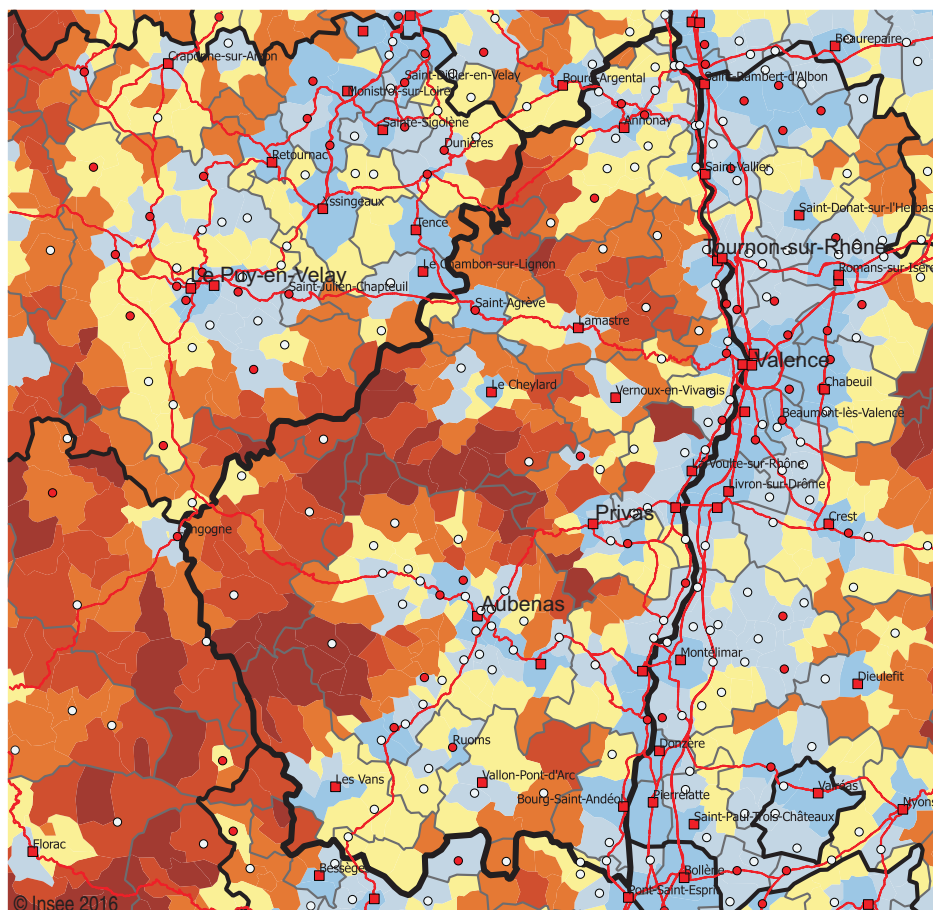
Nombre d'équipements du panier présents sur la commune

- de 20 à 22
- de 15 à 19
- de 7 à 14

Éloignement des communes au panier d'équipements (en minutes)

- 19,6
- 14,6
- 10,2
- 6,8
- 4,6

- Réseau routier principal
- Département
- Bassins de vie



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2013 et 2014, Distancier metric.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165 rue Garibaldi
BP 3184
69401 Lyon Cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédaction en chef :
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN 2493-1462

© Insee 2016
Maquette : Insee
Mise en page : Insee

Pour en savoir plus

- Retrouvez la méthodologie, des données complémentaires et les publications sur l'accessibilité des services au public dans les autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sur www.insee.fr ;
- Guevara S., Vallès V., « Les montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes éloignées des services courants », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°2, janvier 2016 ;
- Barbier M., Levy D., Toutin G., « L'accès aux services, une question de densité des territoires », Insee Première n°1579, janvier 2016.

